



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	167-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2024.RRGR.223
Déposée le :	12.06.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole) Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC) Fuchs (Bern, UDC)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction de la sécurité
Classification :	-
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Stop à la violence dans les parages de la Reithalle de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de mener des réflexions conventionnelles mais également non conventionnelles, et de prendre les mesures qui en découlent ou de les soumettre au Grand Conseil pour décision afin que les exploitants de la Reithalle et la ville de Berne combattent enfin efficacement la criminalité et les actes de violence à proximité de la Reithalle.

Développement :

Des déchaînements de violence d'extrémistes de gauche aux abords de la Reithalle de Berne ont à nouveau dégénéré en agressions physiques et provoqué d'importants dégâts matériels. Onze membres de la police cantonale ont été blessés début mai 2024, dont trois ont dû être brièvement hospitalisés. Les auteurs se sont repliés dans la Reithalle puis ont disparu. Leur soit de violence est inquiétante, mais la réaction des exploitants de la Reithalle l'est tout autant puisqu'ils n'ont pris qu'indirectement distance des violences dans leur communiqué. Quant à la ville de Berne, qui est la propriétaire des lieux, elle ne semble pas non plus décidée à mettre enfin un terme à cette situation intolérable, ni même à la contenir.

Dans sa réponse à une petite question déposée au Parlement de la ville de Berne, le conseil municipal a réitéré son refus d'installer des caméras de surveillance sur la Schützenmatte. Outre les attaques contre les organisations d'intervention d'urgence, le trafic de drogue et même les agressions sexuelles font désormais partie du quotidien dans ce périmètre. Au vu du nombre élevé de dommages corporels et matériels, il est manifeste qu'il faut passer à l'action pour remédier à cette situation devenue intolérable. Lorsque les autorités municipales se montrent passives, il incombe au canton de faire respecter le droit et la sécurité.

Destinataire
– Grand Conseil